

# Problèmes des logements des personnes âgées

Autor(en): **Vouga, J.-P.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **31 (1959)**

Heft 12

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-124947>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Problèmes de logement des personnes âgées

par J.-P. VOUGA, architecte

On a beaucoup affirmé que la tâche primordiale de notre société était de veiller à la formation de la jeunesse. Les éducateurs et les associations de jeunesse ont ainsi rivalisé de dévouement pour assurer avec toute la fantaisie imaginable le divertissement des enfants. Au point d'ailleurs que les pays s'aperçoivent l'un après l'autre qu'ils ont gravement laissé les facilités accordées à la jeunesse prendre le pas sur l'éducation.

Mais personne ne semble s'être avisé que le problème de notre temps était de prendre soin des vieux au moins autant que des jeunes.

Dans un article qui paraît plus loin (page 18), deux architectes bâlois exposent fort bien, à propos des conditions dans lesquelles s'édifia la cité du Luzernerring, à Bâle, comment notre génération a vu évoluer le problème des relations entre la population active et un nombre toujours croissant de vieillards sous la double influence des progrès de l'hygiène et du développement de l'industrie.

Cette évolution est générale : la durée moyenne de la vie a passé en moins d'un siècle de 43 à 71 ans pour une femme et de 41 à 66 ans pour un homme, cela sans que ne se prolonge aucunement la période d'activité, bien au contraire. D'autre part, les conditions économiques rendent moins concevable que jamais la prise en charge des aînés par les plus jeunes, des parents par leurs enfants : l'étroitesse du logement, la modestie du budget mensuel l'interdisent le plus souvent.

Mais, comme le disent encore nos confrères, les ressources de la prévoyance officielle et privée ne permettent qu'à un minimum de pensionnés une vieillesse exempte de soucis.

D'ailleurs, qu'il s'agisse d'assistés ou de pensionnés, les problèmes se posent avec une acuité qui n'inquiète malheureusement pas assez les pouvoirs publics.

Notre société se devra bien d'aborder un jour ou l'autre le difficile problème des loisirs des vieillards, beaucoup moins aisé à résoudre que celui des loisirs de la jeunesse ; pour l'heure, tentons d'éclairer un peu celui du logement des vieux.

Il faut, à nos yeux, distinguer deux problèmes d'ordre différent : le premier est celui d'une action en faveur des vieillards laissés à eux-mêmes, notamment ceux des petites communes ; le second est celui d'une enquête pour déterminer si ce qui se fait est réellement ce qui doit être fait.

## LES LACUNES A COMBLER...

Les pages de ce numéro d'« Habitation » sont consacrées à quatre réalisations incontestablement intéressantes des villes de Lausanne, Berne, Bâle et Zurich. Nous connaissons d'autres réalisations de même nature à Genève, comme à Bienne, à La Chaux-de-Fonds, au Locle, à Neuchâtel ou encore à Lucerne et Schaffhouse. Mais, les chiffres le disent, l'ampleur des besoins est terrible. A Zurich, les cités d'Espenhof et de Felsenrain n'ont permis de satisfaire que 17 % des demandes. La proportion est la même un peu partout. Et surtout, pour quelques grandes villes qui ont fait courageusement face au problème, combien de communes que la tâche dépasse ou qui veulent l'ignorer ? Combien de communes qui attendent des initiatives philanthropiques ou de l'autorité cantonale d'être déchargées du souci de leurs vieux ?

Comment admettre encore cette brutale pratique du renvoi dans la commune d'origine ! Comment concevoir que cette particularité, certes intéressante et très valable, de notre droit coutumier serve de mauvais prétexte à une commune pour se débarrasser de vieux

habitants qui y ont souvent passé leur vie et y possèdent tous leurs biens affectifs ? Comment ne pas savoir qu'il existe encore des asiles où les vieux couples sont séparés par sexe ?

Pour tous ceux-là, c'est par milliers que devraient être édifiés des logements d'une ou deux pièces au confort modeste, sains et agréablement situés.

Mais cela nous amène précisément au deuxième problème qui doit nous préoccuper :

#### LE LOGEMENT DES VIEUX : CITÉ DES VIEILLARDS OU PETITS LOGEMENTS DISPERSÉS ?

La qualité des réalisations que nous proposent Lausanne, Bâle et Zurich semble être à elle seule une réponse à la question. En effet, une réelle harmonie de volumes exprime chaque fois — bien que de façon différente — un programme longuement réfléchi, mûri et qui paraît répondre une fois pour toutes aux exigences nombreuses et variées des vieillards : multiplicité relative des types de logements répartis dans des maisons de hauteur et de grandeur variées ; tranquillité d'un logement ensoleillé dans un cadre idyllique ; liberté laissée à chacun de vivre comme il l'entend, de participer ou non à la vie collective, de prendre part ou non aux repas communs, de recevoir les visites qu'il veut ; assurance en revanche de bénéficier des soins dont il pourrait avoir besoin, des conseils d'une assistante sociale : tout cela n'est-il pas l'expression aboutie d'un programme qui n'aurait pu être mieux posé ?

Et pourtant le doute est permis. Il est des vieillards qui restent attachés de tout leur cœur au spectacle des activités de la jeunesse, pour qui la présence des jeunes, et tout particulièrement des enfants, est la principale source de joie. Et il est facile d'imaginer que le climat d'une cité groupant deux cents vieux n'est pas conciliable avec la présence, même pour de courtes heures, d'un groupe d'enfants. D'ailleurs, la cité est hors de ville, les visites se feront rares. Au surplus, ne court-on pas le risque de voir se créer un esprit de quartier fâcheusement influencé par ces réactions de vieillards ne vivant plus qu'entre eux ?

C'est ce qu'ont cherché à éviter les réalisations nordiques tout comme celles des Pays-Bas. On y voit, au milieu des ensembles résidentiels, des maisons basses dont les logements, de plain-pied avec la rue, abritent les vieux couples mêlés ainsi à la vie. C'est un peu à cette préoccupation qu'obéit la maison des vieillards de la Cité Stöckacker à Berne qui complète la présente documentation (page 16). C'est également celle qui prévalut au Locle où la Tour de la Résidence s'est érigée en pleine ville, abritant des vieillards qui tiennent par-dessus tout à ne pas s'isoler — fût-ce dans un paradis.

L'expression la plus heureuse de cette conception semble consister alors dans la construction d'un nombre limité de petits logements d'une et deux pièces dans chaque immeuble, cela pour éviter même la con-

centration d'un trop grand nombre de vieillards dans un même bâtiment.

On voit cependant tout de suite quels sont les écueils de cette solution. C'est premièrement l'impossibilité d'assurer aux vieillards ainsi dispersés les avantages d'une organisation collective, les soins d'une infirmière, les commodités d'un service de groupe ; c'est aussi la difficulté de répartir les crédits. Il ne faut pas oublier que les ensembles d'habitation sont souvent au bénéfice de subventions ou de facilités de financement qui excluent les petits logements, ceux-ci étant financés pour leur compte sur d'autres crédits. C'est éviter de grandes complications administratives que de concentrer des types de logements identiques dans un seul immeuble ou groupe d'immeubles ! Ainsi s'opposent deux conceptions sans qu'il soit aujourd'hui possible de trancher. Peut-être nos objections à l'une ou à l'autre sont-elles dénuées de fondement ? Peut-être au contraire convient-il de les poursuivre parallèlement, chacune trouvant ses partisans parmi les intéressés ? Nous pensons que seules des enquêtes approfondies menées méthodiquement seront en mesure d'apporter ici une réponse qui devrait être donnée sans retard. C'est d'elle en effet que doit dépendre toute l'évolution de l'action à entreprendre.

#### LES MOYENS D'UNE ACTION GÉNÉRALE EN FAVEUR DU LOGEMENT DES VIEILLARDS

Nous avons montré les qualités des ensembles réalisés jusqu'à aujourd'hui, mais en même temps l'urgence de les poursuivre ; nous avons indiqué que des solutions diverses pouvaient être envisagées. De toute manière, il faut insister encore sur le fait que les moyens manquent pour généraliser en Suisse ces réalisations. Aux heureuses initiatives des communes aisées doit succéder une action concertée permettant à toutes les communes de pourvoir sans charges excessives pour elles au logement décent des vieillards qui ont vécu sur leur territoire.

Il faut insister sur le fait qu'aucun canton n'a pris jusqu'à ce jour aucune initiative en ce domaine et que la Confédération, qui vient seulement de décider une action dirigée avant tout vers le logement des familles nombreuses, n'est pas en mesure de prendre actuellement, seule, une telle initiative. Il faut donc en préparer les bases. Mais il convient en même temps d'étudier quelle forme devrait prendre en principe une telle aide, à qui et à quelles conditions elle devrait être attribuée. Nous préconisons pour notre part de rechercher la forme la plus large qui permettrait aussi bien de disperser les logements des vieillards que de les grouper dans des cités, qui serait favorable à toute initiative privée sans être pourtant un oreiller de paresse pour les communes, en un mot qui tirerait son efficacité de sa souplesse. Nous pensons que le moment est largement venu d'entreprendre énergiquement cette tâche.